

Un réseau de partenaires à votre service

Quel que soit le service contacté en amont, celui-ci fera le lien, si nécessaire, avec les autres services de la MSA pour vous apporter une solution globale.

Si votre situation nécessite les compétences d'un autre organisme, nous ferons appel à nos partenaires pour mettre en commun nos compétences et nos savoirs-faire.



Vous

La MSA

- × Service santé sécurité au travail
- × Service médical
- × Service d'action sanitaire et sociale

Nos principaux partenaires

- × Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- × Cellule maintien dans l'emploi

Contacts :

Service santé sécurité au travail :

× 04 78 92 63 55

Service médical :

× Ain : 04 74 45 99 75
× Rhône : 04 78 92 63 11

Service d'action sanitaire et sociale :

× 04 74 45 98 30

Vous pouvez également nous écrire par mail :
maintiendanslemploi@ain-rhone.msa.fr

N'hésitez pas à contacter votre MSA



vous accompagner

Problème de santé et activité professionnelle : agissez maintenant

■ Salariés et exploitants agricoles



Octobre 2012 - Conception et réalisation : MSA Ain-Rhône - Crédits photos : T. Iammié - CCMMSA Direction de la communication Service images(s)



L'essentiel & plus encore

MSA Ain-Rhône
www.msa01-69.fr



L'essentiel & plus encore



**Vous êtes salarié ou exploitant agricole ?
Vous rencontrez des difficultés liées à un
problème de santé temporaire ou évolutif ?
La MSA, en liaison avec ses partenaires est
à votre écoute pour vous accompagner.**

« Toujours en soin... ma situation m'inquiète. »

*« Mon arrêt de travail dure : quelles conséquences
sur mes revenus ? »*

*« Dans quelles conditions continuer et reprendre
mon travail si ma santé n'est plus adaptée à mon
activité professionnelle ? »*

*« Mon état ne me permet pas de retravailler,
quelles sont les solutions ? »*

*« Mon épouse a été hospitalisée suite à un
accident du travail. Elle est paraplégique et se
déplace en fauteuil roulant. À qui devons-nous
nous adresser pour faire adapter notre logement
afin de faciliter son retour à domicile ? »*

Chaque situation est unique. Agissez rapidement et prenez contact avec la MSA. Selon vos besoins, nos équipes de professionnels peuvent vous accompagner pour trouver des solutions adaptées.

■ Service Santé et sécurité au travail

Le médecin du travail et le conseiller en prévention des risques professionnels peuvent vous aider à :

- ✗ évaluer les risques,
- ✗ aménager ou adapter votre poste de travail,
- ✗ anticiper les difficultés liées à la reprise du travail ; à cet effet, un salarié peut demander une visite médicale de pré-reprise du travail.

■ Service médical

Le médecin conseil peut vous accompagner :

- ✗ pendant la durée de votre arrêt de travail et le suivi du dossier médical,

- ✗ lors d'une demande d'invalidité,
- ✗ dans la reconnaissance de la maladie professionnelle.

■ Service d'action sanitaire et sociale

L'assistante sociale peut vous aider :

- ✗ à faire le point sur votre situation et veiller au respect de vos droits,
- ✗ dans les démarches professionnelles nécessitées par votre état de santé,
- ✗ dans la recherche de solutions à vos difficultés financières et/ou personnelles,
- ✗ dans l'orientation vers les partenaires compétents pour les adaptations éventuelles de votre environnement.